



Competition



Une image pour l'année

L'ONU lance une compétition pour la création du logo de l'année 2006, « Année Internationale des Déserts et de la Désertification »

**Le vainqueur percevra un gain de 5000 dollars américains
Date limite de réception des logos le 4 avril 2005**

L'AIDD

Le 23 Décembre 2003, à l'occasion de sa cinquante-huitième session, l'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré **l'Année 2006 « Année Internationale des Déserts et de la Désertification » (AIDD)**. L'Assemblée Générale a conçu cette décision comme un moyen idoine pour accroître la prise de conscience publique face à l'exacerbation de ce fléau à l'échelle planétaire et pour la sauvegarde la diversité biologique des populations locales ainsi que la richesse de leur savoir et connaissance traditionnelle. L'Assemblée Générale a invité de ce fait les gouvernements et différents partenaires à contribuer au succès de la célébration de cette Année.

Le LOGO

A l'occasion de cette importante échéance dans le calendrier Onusien, nous envisageons la création d'un logo unique. Celui-ci sera conçu dans le but de capter l'attention de l'opinion publique sur le sens et l'objectif de notre mission commune en tant que système des Nations Unies, a savoir la promotion du développement durable dans les écosystèmes arides et que la protection des générations futures. Dans cette perspective, et dans le but bénéficier de la plus grande sensibilité et créativité disponibles par rapport à cette question, nous avons décidé de lancer un concours public pour la conception de ce logo.

Le design idéal devrait à la fois conjuguer des vertus de simplicité dans sa conception à une capacité réelle de communication. En premier lieu, il devra « capter » l'attention du public en regroupant dans un symbolique concise mais directe les objectifs essentiels de l'Année Internationale des Déserts et de la Désertification. Sur un second plan, le design devrait sous-entendre le concept de partenariat cher à l'ONU tout en mettant en valeur la dimension lutte contre la pauvreté, telle que promue par la convention des Nations Unies de la Lutte Contre la Désertification (UNCCD). Cette compétition sera ouverte à toute participation, qu'elle soit individuelle ou collective. Les familles et staff des agences de l'ONU faisant partie du groupement d'agences impliquées dans la célébration de l'AIDD, ne pourront pas participer à ce concours.

Rappel

La désertification est un problème mondial qui affecte directement un tiers des terres constituant de la planète. La désertification se

caractérise par la dégradation des terres situées dans les zones arides, semi-arides et arides sub-humides sèches. Elle est principalement due à l'activité humaine et aux variations climatiques. La désertification ne se réfère pas à l'avancée des déserts existant.

La pauvreté, l'instabilité politique, la déforestation, le surpâturage, et les mauvaises techniques d'irrigation, peuvent toutes contribuer au déclin de la productivité des sols. Plus de 250 millions de personnes sont directement affectés par la désertification. En outre, plus d'un milliard de personnes, dans plus d'une centaine de pays sont exposées au risque de la désertification. Ces populations comptent parmi les plus pauvres et marginalisées au monde. Combattre la désertification est indispensable pour assurer la capacité productive à long-terme, des zones arides habitées.

La Compétition de l'AIDD

- Un jury composé de représentants provenant des différentes agences de l'ONU impliquées dans la célébration de l'AIDD (UNCCD, UNDP, UNEP, IFAD, Banque Mondiale, UNESCO...) sera mis en place.
- Seul les travaux originaux seront pris en considération.
- Un projet de design présenté sous format électronique serait préférable, toutefois des candidatures sous papier libre seront également acceptées.
- Les participants ont l'obligation de faire accompagner leurs projets d'une brève description d'environ 50 mots concernant les caractéristiques du design proposé. Ils devront également indiquer leur profession, adresse et date de naissance.
- La date limite de réception de projets pour ce concours est fixée au **4 Avril 2005**.
- Le nom du vainqueur sera révélé le 15 Avril 2005.
- Le vainqueur sera invité à inaugurer le design au cours de la cérémonie d'ouverture de la troisième session du comité pour le suivi de la mise en œuvre de la convention (CRIC3) qui se déroulera début mai 2005 à Bonn, Allemagne.
- Le vainqueur recevra un chèque de 5000 dollars américains
- Le vainqueur aura une page consacrée à son travail et à son logo sur le site Internet de l'AIDD
- Les projets de logos peuvent être envoyés par Mail à l'adresse suivante **logo@unccd.int** ou postés à comme suit :

International Year of Deserts and Desertification
Logo Competition
UNCCD - Secretariat
P.O. Box 260129, Haus Carstanjen,
D-53153 Bonn, Germany

Note légale

Une fois le projet de design soumis aux fins du présent concours, il devient la propriété du secrétariat de l'UNCCD, en tant que point focal de l'AIDD. Le nom de l'artiste ne figurera plus sur les publications futures de l'AIDD. Les travaux envoyés à l'UNCCD ne peuvent être renvoyés à l'artiste. Le Secrétariat pourra apporter des modifications à la version finale.

Nous souhaitons une bonne chance à tous ceux qui ont décidé de participer à ce concours. Si vous souhaitez des informations supplémentaires, nous vous prions de visiter notre site Internet-
www.unccd.int